



GROUPE D'ÉTUDES HELVÉTIQUES DE PARIS

HELVETISCHE STUDIENGRUPPE PARIS
GRUPPO DI STUDI ELVETICI DI PARIGI
GRUPPA DA STUDIS HELVETICS DA PARIS

17 rue de l'Arcade, 75008 Paris
Adresse postale : 1 rue Volta, 92800 Puteaux – email : assoc.gehp@gmail.com

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901 – J.O. du 23 Avril 1965

STATUTS

Article 1^{er}

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 ayant pour titre « GROUPE D'ETUDES HELVETIQUES DE PARIS ».

Article 2

Cette association a pour but l'étude et la discussion des problèmes qui concernent la Suisse.

Article 3

Le siège de l'association est situé à Paris.

Article 4

L'association statue sur l'admission et l'exclusion de ses membres.

Article 5

L'association est administrée par un bureau de trois membres composé d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier, élus pour un an par l'assemblée générale, qui doivent être de droit ou d'ascendance suisse.

Article 6

Le bureau se réunit sur convocation du président quand les circonstances l'exigent.

Article 7

L'assemblée générale, composée de tous les membres de l'association, se réunit sur convocation du bureau au moins une fois par an.

Article 8

L'assemblée générale fixe chaque année le montant des cotisations.

Article 9

En cas de dissolution, qui ne peut être prononcée que par l'assemblée générale, celle-ci statue souverainement sur l'actif social.

Statuts du 7 décembre 1963, modifiés et adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du 11 mars 2002, confirmés par l'assemblée générale du 10 décembre 2011, puis celle du 9 décembre 2018 nommant le nouveau bureau.

Le président : Valery Sandoz

Le secrétaire : Jean-Paul Hardy

Le trésorier : Alexandra Molténi

Valery SANDOZ – Président
Jean Paul HARDY – Secrétaire
Alexandra MOLTENI – Trésorière
Jean-Paul BETI – Chargé de l'informatique
Marie-Christine DESCHENAUX
Chantal KIEFER
Aline MESSMER
Jean PATRIMONIO
Guy SAMADEN – Prés. d'honneur

1 rue Volta, 92800 Puteaux – 06 82 26 90 29
33 rue du Parc de Clagny, 78000 Versailles – 01 30 21 43 08
5 villa Gagliardini, 75020 Paris
13, rue Carrier-Belleuse, 75015 Paris
1 rue des Prêcheurs 75001 Paris
8 rue de Tocqueville, 75017 Paris
23 avenue Pasteur, 92170 Vanves
20 rue Oudry, 72013 Paris
8 rue de Conflans, 95220 Herblay

REGLEMENT INTERIEUR DU GROUPE D'ETUDES HELVETIQUES DE PARIS

1. Chaque adhérent au GEHP verse une cotisation annuelle, fixée en Assemblée Générale, servant à couvrir les frais de fonctionnement de l'association.
2. Les adhérents doivent être à jour de leur cotisation pour voter en AG ordinaire ou extraordinaire.
3. L'AG ordinaire a lieu dans la première quinzaine de décembre.
4. La convocation à l'AG comporte l'ordre du jour et un pouvoir. Elle est envoyée à tous les adhérents ayant cotisé dans l'année.
5. Le pouvoir est destiné aux membres qui ne peuvent pas être présents ; la présence des adhérents est cependant vivement souhaitée.
6. Le pouvoir doit être daté, signé après la mention « bon pour pouvoir ». Tout signataire absent est invité à formuler ses opinions sur les différents points de l'ordre du jour dans une note jointe au pouvoir.
7. Chaque adhérent présent à l'AG peut détenir jusqu'à deux pouvoirs en plus de son propre droit de vote.
8. Le vote peut se faire à main levée ou à bulletin secret.

Texte adopté par l'AG du 7 décembre 2013.